



GROUPEMENT FONDE EN 1855

CAP du 14 JUIN 2013
DECLARATION PREALABLE

Paranoïaques les ITPE ???

..... au contraire, ils gardent les yeux grand ouverts !!!

Monsieur le Président,

Les craintes exprimées auprès de vous lors de notre première CAP se confortent au fil des mois ... et pourtant, l'administration n'a de cesse de répondre que tout va bien !

Mais non, tout ne va pas bien !

La mobilité bientôt immobile !

Le corps des ITPE, géré au niveau national, et dont la construction du parcours est connue par son dynamisme, se trouve freiné par la règle de gestion des effectifs par zone de gouvernance ! Comment continuer à construire ce parcours riche si les portes se ferment en raison d'arguments lolfiens ? N'y a-t-il pas incohérence entre le discours de l'administration sur notre gestion et la réalité ?

Et ce constat s'illustre encore une fois à cette CAP... Plusieurs ITPE se trouvent bloqués dans leur cursus, alors qu'ils tentent de concilier ambition professionnelle et enjeux personnels. Ils n'obtiendront pas le poste qu'ils demandent, même en étant classés n°1 par le service d'accueil !

Et ce constat va aller grandissant .. avec l'établissement public VNF et bientôt la création du CEREMA ! Les ITPE en poste dans ces nouveaux îlots budgétaires ne peuvent ou ne pourront bientôt plus accéder aux postes publiés dans les structures ministérielles de leur région d'affectation, dès lors que celle-ci est classée dans la catégorie « en sur-effectif » ! Comment alors construire un parcours riche entre services déconcentrés et réseau scientifique et technique dans ce contexte ? Des discours à la pratique, il risque bien d'y avoir encore une fois un large fossé...

Sans parler à nouveau des freins à l'essaiage par la suppression de la liste unique (interministérielle) de postes vacants et par l'absence des arrêtés emplois ICTPE dans de nombreux ministères. Mais aussi le constat d'une concurrence déloyale de certains autres corps bénéficiant de promotions sans aucune mobilité, ni géographique, ni fonctionnelle, amenuisant le panel des postes publiés... et la possibilité de retour pour les ITPE ayant fait le sacrifice d'une mobilité géographique suite à promotion par exemple.

Des inégalités de traitement...les ITPE visés par un « délit de faciès »

Que dire ensuite de ces situations où les ITPE ont la compétence, voire même sont reconnus experts dans un domaine, et se voient refuser un poste au prétexte qu'ils n'auraient pas « le bon profil » ?

En quoi un chef de service peut-il juger que la compétence d'un ITPE expert en biodiversité et provenant du RST est insuffisante sur un poste Natura 2000 ? D'autant plus lorsque ce même chef de service ne dispose d'aucune compétence technique dans ce domaine ?

En quoi un ITPE serait-il par nature moins adapté pour être responsable d'UT en DREAL, alors que son parcours professionnel l'a parfaitement préparé à intégrer les enjeux transversaux de ce type de postes ?

La DGPR elle-même semble penser le contraire, puisqu'elle cite explicitement les ITPE dans son futur programme stratégique d'inspection des installations classées sur lequel elle a mis le SNITPECT-FO à contribution.

Comment interpréter ensuite la position prise par une DDT qui écarte les candidatures d'ITPE sur des postes d'interfaces territoriales au bénéfice de profils administratifs ? Une posture « visionnaire » plaçant la relation Etat/collectivités sous l'angle uniquement juridique, ce que même la lettre de C. Duflot adressée à FO en relation avec les sujets ADS/ATESAT conteste ? Ou bien là encore un délit de faciès envers les ITPE, sur leur positionnements historiques cette fois-ci !

Pire encore : que penser de la stratégie de « repeuplement » ouvertement engagée dans certains services, privilégiant explicitement les candidatures d'IPEF en décourageant ou ne classant pas les candidatures d'ITPE ? Voire en nommant des adjoints IPEF à certains ID/ICTPE, chargés de leur « intégration », puis poussés sans ménagement vers la sortie !

Et nous ne parlerons pas de la situation ubuesque d'un collègue au sein des services du Premier ministre, soutenu par sa hiérarchie, mais poussé vers la sortie parce que son statut ne termine pas au bon échelon.

Le corps des ITPE .. dénigré par son ministère de tutelle !

Non, notre crainte ne relève pas de la paranoïa !

Le schéma des emplois et des recrutements ministériels (SERM) validé pour 2013 ainsi que le bilan du SERM 2012 l'illustrent parfaitement !

En effet, sur les 720 « entrées » d'agents de catégorie A prévues en 2013, il a été annoncé que 220 - soit près d'un tiers - seraient réalisées par des mobilités entrantes de corps d'autres ministères, principalement des ingénieurs (IIM, IPEF, IAE). Les recrutements propres du ministère par concours externe s'en trouvent nécessairement réduits d'autant. Pire, le bilan du SERM 2012 montre que les mobilités venant d'autres ministères ont été supérieures aux recrutements propres de nos ministères !

Nos ministères montrent ainsi qu'ils préfèrent recruter des agents dont ils ne gèrent pas les parcours et qui leur coûtent parfois nettement plus cher, plutôt que de construire de la compétence interne durable.

En outre, l'administration nous refuse aujourd'hui de reporter 6 postes perdus lors du concours interne sur le recrutement externe au motif du respect du SERM, alors qu'elle a largement dérivé en 2012 de ses objectifs de recrutement interne – à hauteur de 80 postes – au bénéfice des mobilités entrantes d'autres ministères.

Pour les ITPE, le SERM est donc un outil à rigidité asymétrique !

Alors, Monsieur le Président, je réitère et renforce mes demandes exprimées lors de la dernière CAP, placée sous le signe de « la croisée des chemins » à savoir :

- allonger le temps laissé aux ITPE pour concrétiser la promotion à divisionnaire afin de rendre soutenable l'exigence de mobilité faite seule au corps des ITPE. Si cela est possible dans d'autres ministères, c'est donc bien que la LOLF n'interdit pas toute souplesse en la matière.
- La nécessaire action volontariste de la DRH pour gérer le corps des ITPE comme il se doit, préservant la liberté de construction de leurs parcours, et ne plus le soumettre aux règles de ZGE !
- Une reconnaissance du parcours des ITPE en incitant les employeurs à les accueillir sur des domaines soi-disant réservés !
- Le rétablissement d'une liste de poste intégrant les postes en inter-ministériel et de la liste additive.
- L'ouverture sans attendre d'un chantier sur la gestion du corps
- L'anticipation de difficultés prévisibles en lien avec la CAP IC de fin d'année par l'augmentation du contingent d'emplois fonctionnels -alors que d'autres corps sont en passe de l'obtenir.

Sur l'ensemble de ces points, nous attendons de votre part des réponses concrètes au cours de cette CAP. L'année même où nos deux ministres ont inscrit comme priorité de leur agenda social une rénovation du rôle des ingénieurs, les ITPE ne comprendraient pas que vous ne portiez pas d'ambition sur le volet gestion. **Le constat d'une telle carence ne pourrait pas rester sans réaction de notre part.**

Ces premières réponses sont les prémices de celles qui devront être apportées lors des chantiers ouverts à l'issue de la journée de clôture des assises des ingénieurs, et notamment ceux portant sur :

- le statut
- la mise en place d'un Conseil des Employeurs
- la promotion des parcours inter-fonction publiques et l'accès à des primo-affectations en détachement en collectivités
- la rédaction d'une nouvelle charte de gestion des ITPE, la version actuelle ayant démontré ses limites au cours des dernières CAP

Je vous remercie.

Laurent Janvier